



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 10 décembre 2019

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIÉBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h50

Etaient présents :

G.B.M : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; Yves MAURICE ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ; THIÉBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard ;

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M :

Etaient excusés :

G.B.M : DUCHÉZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ;

C.C.L.L : BOILLON Michel ;

C.C.V.M : MORALES Roland ;

Secrétaire de séance : Yves MAURICE

Procuration de vote :

Mandants : FAIVRE Sarah ; LEGAIN Olivier ; MAILLOT Elsa ; MONIOTTE Jacques ; RUTKOWSKI Serge ;

Mandataires : STADELMANN Jean-Claude ; GALLIOU Françoise ; BIZE Thibaut ; DUCRET Sylvain ; CANAL Jacques

TARIFS 2020 - NON MÉNAGES

Rapporteur : Monsieur Yannick POUJET, Conseiller Syndical Délégué.

L'exploitation des déchetteries du SYBERT est un service public accessible aux « non-ménages » (professionnels, administrations, associations et collectivités), sous réserve d'être en possession d'un badge d'accès (donc de l'ouverture d'un compte), puis de l'acquittement des factures trimestrielles correspondant aux dépôts.

Les tarifs d'accueil des déchets proposés sont le reflet du coût réel de la prestation ; ils sont réactualisés chaque fin d'année en fonction :

- de l'évolution des coûts relatifs aux marchés de transport et de traitement (« frais de bas de quai ») ;
- des coûts de fonctionnement du service (« frais de haut de quai »).

L'augmentation globale est estimée à + 7% ; de plus, concernant les « déchets de chantier », le nouveau marché a fait apparaître une augmentation des coûts de prise en charge des déchets de + 35 % (on passe de 105 € HT/tonne à 142 € HT/tonne).

Dans ce cadre, il est proposé :

- de créer un tarif spécifique pour les « déchets de chantier » ;
 - o Base du tarif unitaire = tarif 2019 : 43,80 € HT/m³
 - o Tarif 2020 = tarif 2019 + 35% = 59,10 € HT/ m³
- pour les autres tarifs, appliquer un réajustement des tarifs des non-ménages à hauteur de + 7%.

Concernant les tarifs liés au contrôle des accès, il est proposé de maintenir le montant des frais de dossier relatifs à l'ouverture d'un compte et des frais correspondants à la fourniture d'un badge (valable à la création du compte, au renouvellement en cas de perte ou de destruction).

Enfin, il est confirmé le maintien de la gratuité du renouvellement en cas de vol du badge, sur justificatif des services de gendarmerie (dépôt de plainte).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des tarifs (arrondi à l'unité la plus proche) :

	RAPPEL : TARIFS 2019	PROPOSITION : TARIFS 2020	QUANTITÉS MAXI AUTORISÉES PAR JOUR
❖ Gravats et Produits inertes (terre - cailloux)	35,90 € HT le m ³	38,40 € HT le m ³	1 m ³
❖ Métaux / Ferraille	5,60 € HT le m ³	6,00 € HT le m ³	3 m ³
❖ Déchets verts (branchages, tontes, élagage et déchets d'entretien)	14,60 € HT le m ³	15,60 € HT le m ³	3 m ³
❖ Cartons (triés et pliés), papiers, journaux, magazines	13,40 € HT le m ³	14,30 € HT le m ³	3 m ³
❖ Produits « encombrants » à destination de l'Installation de Tri Massification ❖ Produits « encombrants » à destination de la filière « valorisation énergétique »	43,80 € HT le m ³	46,90 € HT le m ³	3 m ³
❖ Déchets de chantier en mélange destinés à la fabrication du CSR	43,80 € HT le m ³	59,10 € HT le m ³	3 m ³
❖ Huile végétale (de friture)	1,10 € HT le l	1,20 € HT le l	50 litres
❖ Bois	24,80 € HT le m ³	26,50 € HT le m ³	3 m ³
❖ Plâtre	13,80 € HT le m ³	14,80 € HT le m ³	3 m ³
❖ Frais de dossier	18,33 € HT par dossier	18,33 € HT par dossier	22 € TTC par dossier
❖ Fourniture d'un badge	9,165 € HT par badge	9,165 € HT par badge	11 € TTC par badge

A la majorité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'évolution des tarifs pour l'année 2020 pour les apports des « non-ménages » en déchetteries, ainsi que sur les frais d'ouverture de compte et de fourniture de badge.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIÉBAUT

Rapport adopté à la majorité

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le 17 DEC. 2019



Contrôle de légalité